



**CONSEIL COMMUNAL
DE VILLARS-LE-TERROIR**

Procès-verbal n° 12 de la séance du Conseil communal du 29 septembre 2014

Madame la Présidente salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière ainsi que le public.

L'heure de convocation étant écoulée, elle entame cette 12ème séance de la législature en citant, en préambule, Vat-slave Havel : « Avoir l'espoir ne veut pas dire que nous pensons que les choses vont se produire bien cela signifie simplement que nous pensons que les choses auront un sens ».

Madame la Présidente apporte deux précisions concernant le point 8, préavis numéro 7, réponse à la motion « Rey » : le terme « motion » a été maintenu, mais sera traité tel un postulat qu'il est formellement, comme déjà précisé le 29 octobre 2012. Dans ce même préavis, des annexes ont été mentionnées, mais pas jointes ; ces documents seront projetés lors de cette séance.

Madame la Présidente ouvre la séance et passe au point 1 de l'ordre du jour, en excusant Madame Sylvia Belmont ainsi que Messieurs David Henrioux et Alain Herminjard.

Sont également excusés Monsieur Jérôme Bujard et Madame Christine L'Epplatenier et passe à l'appel. Vingt-cinq Conseillers sont présents, cinq sont excusés et cinq absents.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare cette séance ouverte et passe au point 2: « Remarques et/ou questions sur le procès-verbal n°11 de la séance du 26.06.2014 »

Les Conseillers ayant reçu une copie de ce procès-verbal, la lecture n'est faite que si l'assemblée le demande, ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, des questions, des commentaires et ouvre la discussion.

Madame le Syndic remercie le Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal et souhaite apporter deux rectifications au PV :

- Page 1, deuxième paragraphe : « Renouvellement du bureau du Conseil pour la période juillet 2015 à juin 2015 » doit être corrigé en « Renouvellement du bureau du Conseil pour la période juillet 2014 à juin 2015 »
- Page 2, troisième paragraphe : « Madame le Syndic salue les parties en présence » doit être corrigé en « Madame le Syndic salue l'assemblée »

Monsieur François Dutoit souhaite préciser qu'en page cinq, fin du quatrième paragraphe, la rédaction est peu claire et qu'il y a confusion : « Cela explique pourquoi la Municipalité est prudente avec les estimations des rentrées fiscales et que si celles-ci avaient été plus élevées, par exemple de 200'000 CHF, cette somme ce serait ajoutée au déficit de 44'000 CHF. »

Il explique qu'il a confusion entre une valeur budgétaire (estimations des rentrées fiscales) et les résultats effectifs (résultats des comptes) et que ces deux notions ne peuvent pas être mélangées et/ou additionnées de quelque manière que ça soit, puisque les contextes sont différents.

Madame la Présidente clôt ce point et remercie le Secrétaire pour sa rédaction et passe au point 3 : « Communication de la Présidente, dépôt de postulats et/ou de motions »

Elle remercie les Commissions d'avoir rendu leurs rapports dans les délais, informe qu'elle n'a reçu aucune proposition écrite et demande si quelqu'un a une proposition, une motion ou un postulat à déposer.

Comme ce n'est pas le cas, Madame la Présidente passe au point suivant : « Point 4 : Communications de la Municipalité ».

La parole est à Madame le Syndic, Madame Jacqueline Bottlang pour les communications de la Municipalité.

Celle-ci remercie la Présidente, salue l'assemblée et donne les informations suivantes :

1) Lors de la visite Préfet, celui-ci a relevé qu'une obligation légale impose de stipuler dans les préavis l'impact financier du préavis. Cela clarifie quel sera l'impact des investissements mentionnés dans le préavis sur les budgets et comptes futurs.

2) Il y a eu une bonne nouvelle avec les comptes 2013, avec un déficit 45'000 CHF, largement au-dessous des prévisions. La Municipalité n'avait pas encore reçu les factures finales pour le social, la police et la péréquation.

Pour la facture sociale, nous avons versé trop d'acomptes et une ristourne de 7'500 CHF nous sera remboursée en novembre. Pour la police, nous avons payé 75'348 CHF et la facture finale est de 92'882 CHF, soit d'environ 17'500 CHF supplémentaires, de même que la péréquation où, avec 617'000 CHF versés et une année 2013 somme toute pas exceptionnelle, nous ne nous attendions pas à devoir payer 120'200 CHF supplémentaires.

3) Concernant le bilan des réserves en zone à bâtir, et contrairement à ce qui a été publié dans un grand quotidien, Villars-le-Terroir doit être considéré comme jaune, c'est-à-dire statuquo. En effet, plusieurs terrains considérés comme des réserves ne le sont pas, comme le cimetière, ainsi que plusieurs parcelles pour lesquelles un permis de construire a déjà été délivré, même si les constructions n'ont pas encore commencé. Nous n'aurons pas à dézoner des terrains valorisés en zone à bâtir, mais nous ne pourrons pas non plus en valoriser d'autres, en tout cas pas à court terme.

4) Lors de la présentation du budget, nous pourrons constater que le budget pour l'ASIRE est en nette augmentation. Ceux qui sont allés assister à la présentation Vision2020 savent que Villars-le-Terroir a été choisi comme site de développement pour de nouvelles classes. Notre situation financière ne nous permettant pas de conduire ce projet, ce projet de construction de cinq à six classes sera conduit en DDP entre l'ASIRE et la Municipalité. Un horizon de construction pour la rentrée 2017 semble néanmoins un peu ambitieux. En plus de cette extension de classes, il est prévu un réfectoire et une UAPE.

5) EFAJE Facture va augmenter

6) Lors du dernier conseil, l'assemblée avait manifesté son intérêt pour une séance d'information sur la fusion. Cette séance aura lieu le mercredi 29 octobre à la grande-salle de Bioley-Orjulaz et sera orientée sur les finances des communes, sur l'avenir financier des communes de la région en relation avec le développement des écoles et de l'EFAJE. Sera présent Monsieur Fabrice Waeber responsable de l'autorité de surveillance des finances communales et Madame le Syndic invite chacun à y participer.

Madame la Présidente remercie la Municipalité pour ces informations, rappelle que la discussion n'est pas ouverte et que les questions pourront être posées à la fin.

Elle passe au point 5 : « Préavis n° 04-2014 – Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 60'000.- pour la réfection de Vy d'Echallens » et passe la parole à Monsieur François Dutoit, rapporteur de la Commission, qui donne lecture du rapport.

Madame la Présidente remercie la Commission pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

Madame le Syndic explique que la phrase « tenant compte des priorisations des investissements futurs » qui est ajoutée pour la première fois dans un préavis et qu'elle découle d'une volonté de transparence sur les investissements nécessaires à court et moyen terme. Ces investissements ont été inventoriés et se montent à environ 3'500'000 CHF pour ces prochaines années. Vu le plafond d'endettement de la commune, cette somme n'est pas disponible et la séquence des réalisations sera choisi d'entente entre la Municipalité et le Conseil Communal. Elle passe la parole au Municipal concerné, Monsieur Jean-François Pittet pour la partie technique de cette réalisation.

Celui-ci explique, sur un plan de situation projeté sur le mur, les travaux planifiés et relève que la solution retenue est la plus lourde pour garantir la pérennité des travaux.

Monsieur Pascal Mettraux demande si la dernière parcelle à gauche en descendant est constructible. Monsieur Jean-François Pittet confirme qu'elle est en zone agricole et qu'aucune nouvelle construction ne peut être faite dans le quartier.

Monsieur Philippe Benoit trouve qu'un amortissement sur trente ans pour des travaux décrits comme légers semble excessif. Messieurs Jean-François Pittet et Jean-Joseph Pittet expliquent qu'il s'agit d'une réfection lourde, détaillent la méthode et soulignent que ces travaux doivent durer.

Monsieur Werner Reist demande s'il est possible de profiter de ces travaux pour prélever deux-trois brouettes d'asphalte pour combler les trous de l'avenue de la Bocheire.

Monsieur Jean-François Pittet souligne que seuls les deux tronçons les plus endommagés sont prévus pour l'instant, que la Bocheire est dans la liste des travaux mais qu'une très légère intervention peut être envisagée.

Madame la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions de ce préavis :

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir

- Vu le préavis municipal n° 04-2014 ci-dessus,
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet ;

décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 60'000.- pour la réfection de Vy d'Echallens ;
- De financer cette dépense en recourant à l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- De l'amortir sur trente ans ;
- De demander à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de mener à bien ces travaux dans les meilleurs délais, tenant compte des priorisations des investissements futurs ;
- De répartir les intérêts et l'amortissement du crédit d'investissement comme suit:
Fr. 60'000.- Amortissement sur 30 ans – 2044 Fr. 2'000.-
430.331.05 à 1410.16
Fr. 60'000.- Intérêts Fr. 60'000.- x 3.5% / 2 Fr. 1'050.-
430.390.09 à 220.490.09

Nous passons au vote : 24 membres du Conseil approuvent ces conclusions, une abstention.

Le préavis relatif à la demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 60'000.- pour la réfection de Vy d'Echallens est donc accepté.

Monsieur Florin Zehnder trouve que le montant des intérêts est élevé par rapport au montant de l'investissement. S'en suit une longue discussion clarifiant la méthode de calcul.

Madame la Présidente passe au point 6 : « Préavis n° 05-2014 – Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 170'000.- pour la réfection de l'avenue d'Orbe et le prolongement du trottoir existant jusqu'à la ruelle des Trois Sapins ».

Elle repasse la parole à Monsieur François Dutoit, rapporteur de la Commission, qui donne lecture du rapport.

Madame la Présidente remercie la Commission pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

Madame le Syndic fait observer que les mêmes remarques que pour le Vy d'Echallens s'appliquent pour ces travaux, soit la priorisation et le financement. Elle passe la parole au Municipal concerné, Monsieur Jean-François Pittet pour la partie technique de cette réalisation.

Celui-ci explique, sur un plan de situation projeté sur le mur, les travaux planifiés.

Madame Maria Rey demande la date de la dernière réfection de ce tronçon et pense que l'entreprise qui l'a effectuée devrait garantir les travaux. Monsieur Jean-François Pittet explique que les travaux ne sont pas sur ce tronçon, mais entre la fin du trottoir jusqu'à la sortie du village.

Monsieur Pascal Mettraux explique que les routes sont maintenant construites avec des couches d'usure de deux centimètres et qu'au fil des années avec les infiltrations d'eau et les cycles gel/dégel, ces couches finissent par se casser et des morceaux de deux centimètres se détachent.

Madame le Syndic fait observer que nous avons eu la chance d'avoir une augmentation de la desserte des transports publics avec la ligne Echallens – Chavornay. Ceci entraîne un passage fréquent de véhicules lourds, accélérant l'usure.

Madame Rey demande si l'on pourrait également demander au Canton de réparer les accotements de la route cantonale. Monsieur Pascal Mettraux rappelle l'historique de la construction de la route

et signale que bien que les fondations de la route fassent 5 mètres de large, la couche supérieure d'asphalte ne fait que 4,60 mètres et que les bords ont été recouverts de graviers qui au fil du temps ont disparu.

Madame le Syndic dit que cet état de fait a déjà été signalé au voyer cantonal sans grand succès et que cela sera rappelé dès que l'occasion se présentera.

La situation de la route Sugnens – Naz - Dommartin est évoquée, mais pas comparable (AIAE et route communale).

Monsieur Florin Zehnder demande si les travaux sont identiques pour les deux chantiers car 46'000 CHF pour 200 mètres par 4 de large sont largement supérieurs à 105'000 CHF pour 450 mètres par 5 de large.

Monsieur le Municipal Eric Glauser explique qu'au Vy d'Echallens, il y a plusieurs purges à faire et que ces travaux sont nettement plus chers, ce qui fait que le prix au mètre carré est inférieur pour l'avenue d'Orbe.

Madame Maria Rey demande comment ces crédits seront calculés et honorés en cas de fusion. Madame le Syndic lui répond que bien que la situation de référence pour les études soit celle au 31 décembre 2012, la situation sera réactualisée en 2017 et que chaque commune doit continuer à assurer ses services. De plus comme chaque investissement est supportable pour la commune concernée, lors de la fusion la somme des investissements sera aussi supportable par la grande entité.

Madame Nicole Buchwalder relève qu'il n'y a aucune garantie que les travaux approuvés soient effectués en cas de fusion. Il lui est répondu que ces travaux seront réalisés bien avant la fusion, si fusion il y a.

Monsieur François Dutoit répond qu'il est peu probable qu'en cas de fusion des travaux soient refusés à une commune et le double accordés à une autre. Il développe son propos mais est interrompu par la Présidente qui recentre le débat sur ce qui nous occupe, soit la réfection de l'avenue d'Orbe.

Madame la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions de ce préavis :

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir

- Vu le préavis municipal n° 05-2014,
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet ;

décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 170'000.- pour la réfection de l'Avenue d'Orbe et le prolongement du trottoir existant ;
- De financer cette dépense en recourant à l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- De l'amortir sur trente ans ;
- De demander à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de mener à bien ces travaux dans les meilleurs délais, tenant compte des priorisations des investissements futurs ;
- De répartir les intérêts et l'amortissement du crédit d'investissement comme suit:

Fr. 170'000.- Amortissement sur 30 ans – 2044 430.331.05 à 1410.15	Fr. 5'666.65.-
Fr. 170'000.- Intérêts Fr. 170'000.- x 3.5% / 2 430.390.09 à 220.490.09	Fr. 2'975.-

Nous passons au vote : 25 membres du Conseil approuvent ces conclusions.

Le préavis relatif à la demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 170'000.- pour la réfection de l'Avenue d'Orbe et le prolongement du trottoir existant jusqu'à la ruelle des Trois Sapins est donc accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente passe au point 7 : « Préavis n° 06-2014 – Demande d'octroi d'un crédit de Fr. 63'000.- pour l'achat d'un tracteur John Deer 3045R et d'un distributeur à sel Rauch UKS »

Elle passe la parole à Monsieur Jean-Joseph Pittet, rapporteur de la Commission ad hoc, qui donne lecture du rapport.

Madame la Présidente remercie la Commission pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

Madame le Syndic explique que cet investissement est rendu nécessaire par la non-conformité du tracteur Carraro qui ne satisfait plus aux normes anti-pollution. Elle passe la parole à Eric Glauser, municipal en charge du dossier qui a conduit les essais et les véhicules.

Celui-ci explique que sur les quatre modèles sélectionnés au départ, deux ont été rapidement écartés et qu'il restait le John Deer et un modèle Carraro, qui a finalement été éliminé pour des questions de prix et d'ergonomie. Le John Deer était également le choix privilégié des deux employés communaux qui seront les utilisateurs de ce véhicule. Le John Deer est équipé de la climatisation, ce qui permet de le désembuer facilement l'hiver et possède également un pré-équipement pour la tonte du gazon. La tondeuse optionnelle s'attache automatiquement sous le véhicule qui n'a qu'à rouler par-dessus et l'accouplement est automatique.

Monsieur Philippe Benoit demande si l'ancien véhicule est amorti. Madame la Boursière lui répond qu'il est effectivement amorti.

Madame Maria Rey demande si l'ancien véhicule fait l'objet d'une reprise. Il lui est répondu que cela figure dans le préavis et que le Carraro est repris par le fournisseur du John Deer.

Madame Carine Baud demande quelle est la durée de vie d'un tel véhicule. Monsieur le Municipal Eric Glauser lui répond qu'elle est d'environ 6000 – 7000 heures, à raison de 400-500 heures par année, ce qui fait 10 à 15 ans.

Monsieur Pascal Mettraux appuie la recommandation de la Commission en soulignant que le semoir à sel est d'une très bonne marque et que le tracteur John Deer est probablement le meilleur petit tracteur du marché.

Madame la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions de ce préavis :

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir

- Vu le préavis municipal n° 06-2014 ci-dessus,
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet ;

décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 63'000.- pour l'acquisition d'un tracteur John Deer 3045R et d'un distributeur à sel Rauch UKS ;
- De financer cette dépense en recourant à l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- D'amortir cet investissement sur 10 ans ;
- De répartir les intérêts et l'amortissement du crédit d'investissement comme suit:
Fr. 63'000.- Amortissement sur 10 ans – 2023 Fr.6'300.-
430.331.04 à 1460.00
Fr. 63'000.- Intérêts Fr. 63'000.- x 3.5% / 2 Fr. 1'102.50.-
430.390.09 à 220.490.09

Nous passons au vote : 25 membres du Conseil approuvent ces conclusions.

Le préavis relatif à la demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 63'000.- pour l'acquisition d'un tracteur John Deer 3045R et d'un distributeur à sel Rauch UKS est donc accepté à l'unanimité.

Nous passons au point 8 : « Préavis n° 07-2014 – Réponse à la motion Maria Rey relative à la sécurité routière dans le village, aux pétitions relatives à l'amélioration de la sécurité aux abords du collège et aux aménagements routiers et piétonniers aux abords de la Grange-à-Janin et au postulat Georges Waeber pour la sécurité de la nouvelle zone village à la Grange-à-Janin »

Madame la Présidente passe la parole à Jean-François Pittet pour la présentation des différents plans de situation projetés.

En résumé, les routes empruntées par le car postal ne peuvent pas être entravées et le trafic sur le territoire communal est majoritairement en provenance de la route cantonale Echallens-Yverdon.

Les aménagements principaux seront effectués à la Grange-à-Janin, notamment pour répondre aux contraintes sonores. Le projet impliquera le remplacement du tapis routier par un revêtement phono-absorbant, la limitation de la vitesse, probablement à 60 km/h et un rétrécissement de la chaussée.

Concernant Champ-Court, l'idée serait de déplacer les places de parc de la partie sud sur la route actuelle pour créer une sorte de slalom et casser la vitesse.

Madame la Présidente remercie Monsieur Pittet et passe la parole à Monsieur Georges Waeber, rapporteur de la Commission pour la lecture du rapport. La commission propose deux amendements au préavis.

Monsieur Georges Waeber fait remarquer que Cyril Pittet n'a participé à aucune séance de la commission.

Madame la Présidente remercie la Commission pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

Madame le Syndic apporte des éléments de réponse, discutés en Municipalité, concernant les amendements.

Concernant le cheminement piétonnier, elle communique qu'un nouveau projet sur les terrains du motel est en cours et l'étude d'une desserte est prévue.

Quant au chemin de Champ-Court, le déplacement du panneau 50 km/h est possible, mais il n'est pas possible de modifier la signalisation hors de l'agglomération, en tous cas pas sur la butte. Concernant les intersections Vy d'Echallens-Route cantonale et Vernenssy-Route cantonale, ce n'est pas dans le domaine de compétence de la Municipalité et seul un courrier au voyer peut être fait.

Madame Nicole Buchwalder trouve que l'intersection entre la route du Péraulaz et la route cantonale est guère plus sûre que les autres sorties, que la visibilité est parfois limitée et que les véhicules arrivants à vive allure peuvent être surpris.

Monsieur Gérard Briquet pense que déplacer les places de stationnement à Champ-Court obligerait les enfants à traverser la route, ce qui n'est pas plus sûr. Monsieur Georges Waeber lui répond que c'est précisément pour cela que la solution d'une zone 30 km/h a été préférée.

Madame Maria Rey relève qu'il n'y a rien de prévu au centre du village, comme une limitation à 30 km/h. Monsieur Jean-François Pittet répète que cela n'est pas possible, puisque les routes empruntées par le car postal ne peuvent pas être limitées. Madame Rey insiste en disant que c'est important et qu'il va y avoir de plus en plus d'habitants et de familles dans le quartier.

Monsieur Eric Glauser sort une petite note de sa serviette, note prise il y a près de trois ans, où il avait écrit la date et la vitesse relevée en suivant Madame Rey ce jour-là. Il avait constaté une vitesse entre 65 et 70 km/h sur la Grange-à-Janin et souligne que vouloir la sécurité c'est bien mais qu'il serait souhaitable d'appliquer à soi-même ce que l'on souhaite des autres.

Monsieur Florin Zehnder exprime sa frustration concernant les résultats des soi-disant experts et s'attendait à plus de propositions et que la sécurité semble se résumer à deux points noirs, la Grange-à-Janin et les abords du collège.

Monsieur Thierry Pittet, membre de la commission, lui répond que ce n'est qu'un début et que les conclusions du rapport recommandent de poursuivre l'étude.

Madame le Syndic comprend et partage un peu la frustration de Monsieur Zehnder mais a du se rendre à l'évidence devant les comptages effectués, la circulation dans le village est faible.

Monsieur Pascal Mettraux souligne que Villars-le-Terroir n'est pas un village traversant et que la circulation n'est finalement pas si importante et qu'à son avis la route la plus dangereuse du village est le chemin de Montofrey.

Monsieur Thierry Pittet répète qu'il faut procéder par étapes.

Monsieur David Pittet demande s'il y a un risque que le voyer ferme le Vy d'Echallens si on demande plus de sécurité.

Madame le Syndic lui répond qu'effectivement, le voyer pourrait faire fermer cette route et que pour une sécurité maximale, il faudrait canaliser tout le trafic vers la Grange-à-Janin.

Monsieur François Dutoit souhaite qu'on conserve les issues existantes sur la route cantonale pour ne pas rajouter du trafic au centre du village. Il relève également que les piétons ne sont pas légion à la Grange-à-Janin. Dans l'impossibilité de placer un passage piéton, il suggère également d'envisager la répression avec la pose d'un radar pour faire respecter les limitations de vitesse.

Monsieur Ludovic Schopfer demande quand le tronçon de route cantonale sera effectivement cédé à la commune. Madame le Syndic répond que les détails seront réglés lors du traitement de l'objet.

Monsieur Martial Bujard demande pourquoi il n'y a que quatre signatures sur le rapport de la commission alors qu'il y avait cinq membres. Monsieur Georges Waeber rappelle que Cyril Pittet n'a jamais participé aux séances et ne s'est jamais manifesté malgré tous ses efforts, téléphoniques et visite sur place pour remise des documents.

Madame la Présidente clôt la discussion et nous passons au vote des amendements.

Premier amendement soumis au vote:

- Ajouter l'étude d'un cheminement piétonnier et vélo, via Echallens, autre que le tracé actuel.

Ce premier amendement est accepté, par 18 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

Second amendement soumis au vote:

- Sécurité sur le chemin Champ-Court, via Echallens, au vu du manque de visibilité et d'une vitesse non adaptée, actuellement à 80 km/heure, proposition 50 km/heure.

Ce second amendement est accepté par 22 voix pour et 3 abstentions.

Madame la Présidente relit les conclusions de ce préavis :

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- Vu le préavis municipal n° 07-2014 ci-dessus,
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet ;

décide

- d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion Maria Rey relative à la sécurité routière dans le village, aux pétitions relatives à l'amélioration de la sécurité aux abords du collège et aux aménagements routiers et piétonniers aux abords de la Grange-à-Janin et au postulat Georges Waeber pour la sécurité de la nouvelle zone village à la Grange-à-Janin.

Amendé avec les 2 points suivants :

- Ajouter l'étude d'un cheminement piétonnier et vélo, via Echallens, autre que le tracé actuel.
- Sécurité sur le chemin Champ-Court, via Echallens, au vu du manque de visibilité et d'une vitesse non adaptée, actuellement à 80 km/heure, proposition 50 km/heure.

Nous passons au vote.

Le préavis relatif à la motion Maria Rey et au postulat Georges Waeber relatifs à la sécurité routière dans le village est donc accepté par 22 voix pour, une contre et 2 abstentions.

Madame la Présidente passe au point 9 : « Divers et propositions individuelles »

Elle demande s'il y a des remarques et questions suite aux communications de la Municipalité et rappelle les six communications de la Municipalité.

Monsieur Florin Zehnder demande pourquoi les commissions de gestion et des finances doivent se dépêcher de produire leurs rapports avant l'été alors que le canton ne fournit que des chiffres provisoires et prend cinq mois supplémentaires pour fournir des chiffres définitifs.

Madame le Syndic admet que c'est une bonne remarque et explique que les montants finaux de la péréquation dépendent des résultats de toutes les communes et ne peuvent être calculés que lorsque toutes les communes ont fourni leurs chiffres.

Monsieur Zehnder dit qu'il peut comprendre le procédé pour la péréquation mais quid des autres chiffres comme la police et la facture sociale.

Madame le Syndic explique que ces montants dépendent également de la péréquation et sont recalculés en fonction, après que les chiffres de la péréquation soient disponibles. Jusqu'en 2012, nous étions plutôt habitués à recevoir des remboursements, mais depuis, il semblerait que ces suppléments deviennent pérennes.

Monsieur Schopfer s'offusque du procédé et ne comprend pas que des comptes bouclés et dont quittance a été donnée puissent être établis sur une base incorrecte.

Madame le Syndic explique que les comptes 2013 étaient et sont corrects et contiennent les chiffres connus à l'heure du bouclage. Les montants supplémentaires figureront dans les comptes 2014.

Monsieur Eric Glauser établit un parallèle avec les impôts et clarifie que les comptes 2013 sont définitifs et ne peuvent pas être modifiés, nous aurons en 2014 la différence à payer entre les comptes et la facture finale, comme nous avons eu en 2013 la différence avec 2012.

Monsieur Pascal Mettraux reformule la question du Secrétaire différemment et Madame le Syndic précise le mode de fonctionnement de la péréquation.

Monsieur Pascal Mettraux demande de clarifier le bilan des réserves en zone à bâtir car les informations publiées dans le journal « 24 Heures ». Madame le Syndic reprend son explication donnée dans les communications de la Municipalité, explique la démarche et confirme que, comme constate avec le bureau Courdesse, Villars-le-Terroir n'est pas en rouge mais en jaune, ce qui signifie, statu quo.

Monsieur Pascal Mettraux évoque la situation de Bioley-Orjulaz, où une entreprise contribue pour près de 40% au montant des impôts communaux et demande confirmation que Villars-le-Terroir n'est pas dans une situation similaire, exposée au départ d'un gros contribuable.

Madame le Syndic lui répond que le départ d'un gros contribuable n'est pas une bonne nouvelle, mais que nous ne sommes pas aussi exposés que Bioley, le cas étant lié à la fiscalité des entreprises qui diminue, privant cette commune de 40% des impôts, représentant 10 à 12 points d'impôts.

Monsieur Pascal Mettraux revient sur la problématique des chiens et demande que le nombre soit vérifié car quarante chiens et très en-dessous de la réalité. Il demande qu'un comptage soit effectué, par exemple par les employés municipaux.

Monsieur Théodor Mamaïs rappelle qu'en cas de fusion, le mode de scrutin changera et que des listes devront être créées. Dans ce cadre, des listes d'entente, hors partis politiques, sont en train d'être créées. Une séance aura lieu mercredi soir, le 1 octobre à Echallens et Monsieur Mamaïs se propose de fournir plus de détails aux éventuels intéressés.

Monsieur Thierry Pittet rappelle que le point trois de l'ordre du jour permet le dépôt de motions ou de postulats et que ces instruments démocratiques sont très peu utilisés et permettent un traitement rapide des différentes idées. Madame la Présidente rappelle les différences entre postulat et motion.

Madame Nicole Buchwalder, ayant loué le refuge le week-end précédent, note qu'il n'y a pas de barbecue mis à disposition, le regrette et demande si le refuge pourrait en être équipé. Madame le Syndic dit que cela n'a jamais été demandé mais confirme que la demande va être prise en compte.

Madame Buchwalder demande si les contribuables ont ou vont devoir financer le tour des communes en bus organisé ce samedi.

Madame le Syndic informe que le COPIL doit faire connaître les résultats de ces travaux (4000 heures de travail, 80 personnes impliquées) et que dans ce cadre, une petite partie du budget est utilisée pour ces opérations.

Madame Buchwalder pense que cette opération ne pouvait pas s'apparenter à de l'information, mais à de la promotion du oui.

Monsieur François Bovat demande si cette opération a eu du succès. Madame le Syndic indique qu'entre 60 et 70 personnes se sont déplacées.

De nombreux conseillers demandent où trouver un financement pour la promotion du non, le Secrétaire trouve anormal que le comité de pilotage finance une plaquette promotionnelle pour insertion dans le matériel de vote, d'autres questions fusent sur le délai pour l'insertion dans le matériel de vote, sur l'endroit où trouver ce genre d'information.

Madame le Syndic renvoie les intéressés devant le COPIL et souligne que ces personnes doivent prendre l'initiative et se renseigner.

Monsieur Pascal Mettraux remet le sujet des réfugiés/requérants d'asile sur le tapis, s'en suit un débat animé avec Monsieur François Dutoit.

Madame Véronique Pittet ne comprends pas pourquoi Madame le Syndic ne peut pas répondre directement à Madame Buchwalder, en tant que membre du COPIL, au lieu de lui demander de prendre contact avec le Président du COPIL.

Un débat long et agité s'installe sur le financement des flyers, sur les rôles ambigus entre le COPIL et le comité de soutien du oui, sur les initiatives des uns et des autres, sur l'absence de financement des opérations du COPIL depuis le 26 juin, sur la loi sur les fusions des communes.

Madame la Présidente interrompt les débats et la parole n'étant plus demandée, elle remercie chacun pour sa participation et implication et lève cette séance à 23 heures 15.

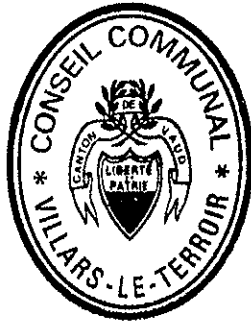
Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2014.

Au nom du Conseil communal

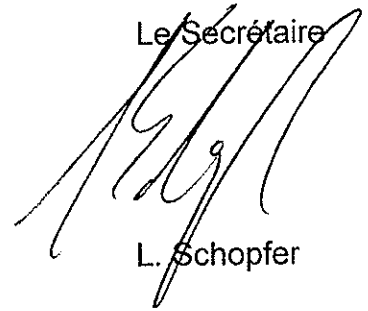
La Présidente



A.-C. Duployer



Le Secrétaire



L. Schopfer